CAP (Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics)

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capcanalisateur.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CONSTRUCTEUR DE RÉSEAUX DE CANALISATIONS DE TRAVAUX PUBLICS

ÉDITION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 3 pour l'épreuve EG1 complète **Durée : 2 heures**

Le candidat présente la liste de six documents qu'il a préparés, à raison de deux documents pour chacun des thèmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique. Le thème interrogé est tiré au sort. Les documents du dossier ci-dessous sont les supports de l'interrogation.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE (6 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE (6 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (8 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3, DT 4, DT 5, DT 6)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : CHANTIER DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE VALMONT-SUR-RIVE

Cette évaluation relève de la partie orale d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique de l'épreuve EG1. Elle ne constitue pas une épreuve écrite autonome d'EMC. Le candidat tire au sort un thème parmi l'histoire, la géographie et l'EMC, dispose de 5 minutes de préparation, puis présente le document correspondant et répond aux questions de l'examinateur pendant une durée totale d'échange pouvant atteindre 10 minutes.

Le candidat s'appuie sur le document tiré au sort, en identifie la nature et le contexte, en dégage les informations utiles et construit une réponse organisée. En EMC, il distingue les faits, les principes et les opinions, puis justifie un jugement en mobilisant les valeurs et principes de la République. La grille de cette partie histoire-géographie-EMC est établie sur 20 points, dont 8 points pour l'EMC. Le coefficient 3 s'applique à l'épreuve EG1 complète, et non à l'EMC seule.

PARTIE 1 : HISTOIRE (6 points)

Analyser un document historique et le replacer dans son contexte

Le thème est interrogé uniquement si le candidat le tire au sort. Les documents DT 1 et DT 5 constituent les supports proposés pour le thème d'histoire. Le candidat présente le document tiré, en explique le contexte et en apprécie la portée.

1.1 (2 points) Présentez le document historique tiré au sort : nature, auteur ou autorité à l'origine du texte, date et contexte de rédaction.

1.2 (2 points) Relevez une idée importante du document et expliquez-la en vous appuyant précisément sur ses termes.

1.3 (2 points) Montrez ce que le document permet de comprendre et indiquez une limite de ce qu'il permet d'affirmer sur la période étudiée.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE (6 points)

Lire des données territoriales et expliquer des choix d'aménagement

Le thème est interrogé uniquement si le candidat le tire au sort. Les documents DT 2 et DT 6 constituent les supports proposés pour le thème de géographie. Les données chiffrées du DT 2 sont un jeu de données fictif construit pour cette épreuve et ne décrivent pas une commune réelle.

2.1 (2 points) Présentez le document géographique tiré au sort et relevez les informations qui décrivent le territoire concerné.

2.2 (2 points) Expliquez comment les informations du document mettent en évidence des différences entre les espaces du territoire ou des besoins d'aménagement.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2.3 (2 points) Proposez une conséquence possible de ces différences pour les habitants et justifiez votre réponse à partir du document.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (8 points)

Droits, libertés et responsabilité dans une situation de travail

Le thème est interrogé uniquement si le candidat le tire au sort. Les documents DT 3 et DT 4 constituent les supports proposés pour le thème d'EMC. La situation du DT 4 est fictive. Il s'agit de raisonner à partir des faits présentés et des principes de la République, et non de donner une opinion non argumentée.

3.1 (2 points) Présentez la situation et distinguez les faits établis des propos ou opinions rapportés.

3.2 (2 points) Identifiez les droits, libertés ou principes de la République concernés. Appuyez votre réponse sur le document et sur le DT 3.

3.3 (2 points) Expliquez pourquoi une liberté s'exerce dans le respect des droits d'autrui et des règles communes.

3.4 (2 points) Formulez une réponse responsable et argumentée à la situation. Indiquez, le cas échéant, auprès de qui les personnes concernées peuvent demander conseil ou signaler les faits.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789 : LIBERTÉ D'EXPRESSION

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789. Article 10 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. » Article 11 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

Ce texte fondateur énonce des droits et fixe également une limite à l'exercice de certaines libertés.

DT 2 : DONNÉES TERRITORIALES POUR UN PROJET D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL

Jeu de données fictif conçu pour cette épreuve. Il décrit trois secteurs d'une commune imaginaire et ne correspond pas à des statistiques publiées sur une commune réelle. La densité est exprimée en habitants par kilomètre carré. Les besoins annuels estimés sont des ordres de grandeur fournis pour comparer les secteurs.

Caractéristiques de trois secteurs de Valmont-sur-Rive

Secteur	Population	Superficie	Densité	Bâtiments à raccorder aux réseaux
Centre-bourg	4 800 habitants	2 km²	2 400 hab./km²	120
Quartier des Tilleuls	3 600 habitants	3 km²	1 200 hab./km²	90
Hameaux périphériques	1 600 habitants	16 km²	100 hab./km²	80

Données fictives fournies pour l'étude géographique

DT 3 : CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 : RÉPUBLIQUE ET ÉGALITÉ

Source : Constitution du 4 octobre 1958, article premier. Extrait : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

La laïcité garantit la liberté de conscience et le respect de toutes les croyances dans le cadre des règles communes. Dans une entreprise privée, les obligations applicables dépendent notamment de la loi, du contrat de travail et du règlement intérieur ; les restrictions aux libertés doivent respecter le cadre légal.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DT 4 : SITUATION CIVIQUE : PROPOS TENUS SUR UN CHANTIER

Situation fictive. Sur un chantier de travaux publics, une salariée entend un collègue tenir à l'égard d'un autre salarié des propos insultants liés à son origine. Un troisième membre de l'équipe estime qu'il s'agit seulement d'une plaisanterie. La personne visée demande que les propos cessent et souhaite savoir comment les signaler. Aucun autre élément n'est fourni : le candidat ne doit pas présumer de faits supplémentaires.

Repères : la liberté d'expression est protégée, mais elle s'exerce dans le respect de la loi et des droits d'autrui. Une personne peut demander conseil à sa hiérarchie, aux représentants du personnel ou aux interlocuteurs compétents de l'entreprise. Les faits peuvent également être signalés aux autorités compétentes selon leur nature.

DT 5 : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789 : ÉGALITÉ DEVANT LA LOI

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789. Article 1 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » Article 6 : « La loi doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. »

Ces articles énoncent des principes politiques et juridiques. Pour en mesurer la portée, il convient de les replacer dans le contexte de la Révolution française et de distinguer l'affirmation d'un principe de son application concrète dans le temps.

DT 6 : CARTE SCHÉMATIQUE DES SECTEURS DE VALMONT-SUR-RIVE

Schéma fictif, sans échelle. Le nord est en haut. La rivière traverse la commune du nord au sud. Le centre-bourg se trouve à l'ouest de la rivière, le quartier des Tilleuls à l'est, et les hameaux sont répartis au nord et au sud du territoire. Une route principale relie le centre-bourg aux hameaux du sud. Ce document sert à raisonner sur la localisation des habitants et l'organisation des réseaux ; il ne constitue pas un plan de chantier.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse : repères pour la présentation orale — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Ce document peut être utilisé pendant la préparation orale. Compléter les éléments correspondant au thème tiré au sort. Il n'est pas remis à l'examinateur et ne remplace pas la présentation du document source.

Tableau de préparation de l'analyse

Élément à préparer	Réponse
Nature et date du document	.....
Contexte ou espace étudié	.....
Information principale relevée	.....
Notion ou principe mobilisé	.....
Conclusion argumentée	.....

À compléter pendant les 5 minutes de préparation

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.